

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

HERALD AND COLD AND COLD	adre-réservé ⁷ à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier completie: Me d'enregistrement:
13/03/2018	13/03/2018 F093/8P0102
	1. Intitulé du projet
Construction d'une serre	agricole dotée d'une toiture photovoltaïque
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pélitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2:2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	EARL Les Brins Verts
Nom, préniam et qualité de la personne habilitée à réprésenter la personne morale	PEREZ Claude, gérant
RCS / SIRET 389	00011 Forme juridique EARL
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	z. <mark>à voire demande l'annexe obligatoire n°.)</mark> u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
de la companya de la	imensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
N° 30	Installations d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur serres d'une puissance supérieure à 250kWc.
	4 Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formule	aire les plêces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu	iels travaux de démolifion
de 15 430 m², serre n°2 de 15 543	agricole d'une surface totale de 30 973 m² en deux modules (serre n°1 m²), de type serre multi-chapelle en verre.
Les pans sud de la toiture de la puissance totale de 2910 kWc (seri	serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une re n°1 = 1450 kWc, serre n°2 = 1460 kWc).
l'eau. Leur emplacement et leurs (palement creusés conformément à la réglementation relative à la loi sur dimensions ont été déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique DRO-M en mars 2018 (cf. Annexe 9 - Notice hydraulique).
Actuellement, l'EARL Les Brins Ve représentée par le persil (plat et fris	erts produit exclusivement en plein champ. 95% de sa production est sé), 3% par la menthe et 2% par la coriandre.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par l'EARL Les Brins Verts.

L'installation des serres est la suite logique de l'évolution de l'EARL. Aujourd'hui, l'intégralité de la production est faite en plein champ. Avec des conditions climatiques qui se dégradent, il devient important de sécuriser la production en maîtrisant au mieux les conditions climatiques.

Ces serres permettront à l'exploitant de limiter les impacts négatifs du froid, de la pluie et de la chaleur (notamment pour le persil frisé, très sensible aux fortes chaleurs), et de réaliser ces productions dans des conditions idéales de température et humidité. L'EARL Les Brins Verts pourra ainsi compter sur un niveau de production convenable et assuré : pouvoir mieux produire à des périodes délicates de l'année permet de fournir sur une période plus longue et ainsi fidéliser le réseau de distribution.

Enfin, la serre améliorera les conditions de travail des salariés.

Les toitures photovoltaïques produiront de l'électricité qui sera intégralement réinjectée sur le réseau. Les revenus tirés de la vente de cette électricité serviront à financer une partie du projet agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain naturel (<1% à ramener à 0.5%).

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers les bassins via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains). Les bassins seront réalisés conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau" et serviront de stockage des eaux de pluies pour leur réutilisation en eau d'irrigation (cf. Annexe 9 - Notice hydraulique).

Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique). En périphérie, une longrine de H.30cm par l.25cm uniera les plots béton des poteaux des long-pans et pignons.

Les serres sont constituées d'une succession de travées. Elles seront pré-assemblées en usine et montées en 8 semaines environ.

Les modules photovoltalques seront fabriqués dans l'usine Fonroche (Roquefort - 47). Ce sont des modules français.

4.3.2 dons salphase d'exploitation

L'activité sous cette nouvelle serre sera orientée vers la production de persil plat et frisé. C'est une production parfaitement maîtrisée par M. Claude PEREZ, avec des débouchés commerciaux établis et sécurisés.

La production de persil est très sensible aux gelées fréquentes dans la région. Il est donc primordial pour l'exploitant de réaliser une partie de sa production sous serre. Outre la protection contre le gel, la serre permet d'offrir une protection contre la grèle et permet des meilleures conditions de travail pour les salariés.

La centrale photovoltaïque sera suivi à distance depuis le centre de conduite de Reden Solar à Roquefort (47). La maintenance sera effectuée par les équipes Reden Solar.

	projet et superficie globale de l'opération - préciser l deurs caractéristiques	Valeur(s)
chapelles de 9,42 m de largeu	9,42 m de largeur par 154 m de long + 3	- Surface serre n°1: 15 430 m² - Surface serre n°2: 15 543 m² - Surface totale du projet: 30 973 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 4_ ° 5	7 · 25 · 88E Lat. 43 · 53 · 6 _ · 3N
Lieu-dit Les Argentons Chemin des Argentons 84510 Caumont-sur-Durance	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et a), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; Point de départ : Long	_'_"_ Lat a "_ _'_"_ Lat 9 _ ' _ "_
7 Stagit-il d'une modification/exten	projet et	Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie inferactive CARMEN, dispanible sur le site de chaque direction regionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région. à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html. Cefte plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inon.mphp.fr/zone/sino/esocces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	1	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone nafutelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	×	 ZNIEFF de type 2 "La basse Durance" située à 700 mètres au Sud ZNIEFF de type 1 "La basse Durance, des Iscles du Temple aux Iscles du Loup" à 750 mètres au Sud ZNIEFF de type 2 « Terrasses de Caumont-sur-Durance » à 1,750 km ZNIEFF de type 1 "La basse Durance, du barrage de Bompas à la Petite Castelette » 3,5 km à l'Ouest - Source : DREAL PACA / cartoGeo-Ide
En zone de montagne ?	0	×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Le projet est situé à plus de 1,6 km à l'Ouest du Parc Naturel Régional du Luberon Source : DREAL PACA / cartoGeo-lde
Sur un territoire aouvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	-la zone couverte par un plan de prévention du bruit la plus proche est l'aéroport d'Avignon-Provence situé à environ 3 km à l'Ouest. Source : Prim.net - Geoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	à environ 2 km à l'Ouest du projet : Site classé intitulé « Chartreuse de Bompas et ses abords» et Site inscrit intitulé « Chartreuse de Bompas » Source : DREAL PACA / cartoGeo-lde

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Source : DREAL PACA / cartoGeo-lde
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	0	PPRn Commune de Caumont-sur-Durance (inondation) 1/ PPRi de la Durance approuvé le 28/11/2014, approbation de la modification par arrêté n°Sl 2015019-0007 Les parcelles sont en zone orange hachurée = risque modéré en zone naturelle et agricole - h<0,5m 2/ PPR du Coulon/Calavon prescrit le 26/07/2002 Source : www.vaucluse.gouv.fr - Cf. Annexe 9 Notice hydraulique
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Source : Infoterre / base de données BASIAS et BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Source: http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinéià la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	0	X	Source : Mairie - Service urbanisme
Dans un site inscrit ?		X	Source : DREAL PACA / cartoGeo-lde
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura:2000 ?		×	FR9301589: "La Durance" à 400 mètres au Sud - ZSC Directive Habitat arrêté du 21/01/2014. FR9312003: "La Durance" à 400 mètres au sud du site - ZPS Directive Oiseaux arrêté du 25/04/2006 - Source: DREAL PACA / cartoGeo-lde - cf. Annexe 10 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
D'un site classé ?		X	à environ 2 km à l'Ouest du projet : Site classé intitulé « Chartreuse de Bompas et ses abords» et Site inscrit intitulé « Chartreuse de Bompas » Source : DREAL PACA / cartoGeo-lde

6. Caractéristiques de l'impact potentfet du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidenc	es potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre till des prélèvements d'eau ? Si out, dans quel milleu ?	X		 Irrigation des cultures grâce au réseau d'irrigation existant pour les cultures en place (ADIV - Bassin versant du Mourgons) Le projet de production sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels Economie d'eau par meilleure gestion de l'évapotranspiration et réutilisation des eaux pluviales pour l'irrigation sous serre
	impliquera f il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	×	Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie issues des toitures de la serre : - canalisations et collecteurs (fossés) - création de 3 bassins de rétention/stockage/infiltration (cf. Annexe 9 - Notice hydraulique) - L'infiltration des eaux pluviales permettra une réalimentation de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux 7	0	X	 Travaux de terrassement effectués par déblai/remblai très réduits car terrain quasiment plat (pente naturelle <1%) La création du bassin sera réalisée en déblais/remblais
	Est-II déflictaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-II les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	0	X	- La création du bassin sera réalisée en déblais/remblais
	Est-Il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	cf. Annexe 10 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-li susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	cf. Annexe 10 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Aucune proximité ni co-visibilité avec un site inscrit ou classé
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le terrain est actuellement en zone agricole et exploité pour la production de persil de plein champ. La vocation agricole du site sera donc pérennisée.
	Est-II concerné par des risques technologiques ?		X	Pas de PPRT sur la commune (source Gaspar et Prim.net
Risques	Est-il concerné par des risques natureis ?	X		PPRi de la Durance : Les parcelles sont classées en zone orange hachurée = risque modéré en zone naturelle et agricole - h<0,5m, où la construction des serres sont autorisées (bâtiment agricole) Cf. Annexe 9 Notice hydraulique Source : www.vaucluse.gouv.fr
	Engendre 1-11 des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Trafic limité à la période du chantier (maximum 4 mois). Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera prévue sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation des serres
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0 0	X	Aucun impact : uniquement travaux agricoles. - le projet est entouré de parcelles agricoles - en phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007 paru au J.O. n°37 du 13/08/2007 - Aucun bruit en phase nocture

F-14-100 9	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé por des nuisances olfactives ?		X	Sans objet
a esse atom to those and	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-ll concerné par des émissions lumineuses ?		X	Production de persil en sol (pas de hors sol), sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.
	Engendre t-li des rejets dons l'air ?		×	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si out, dans quel milieu ?	×		 Les eaux de pluies non souillées issues des toitures sont collectées et stockées dans des bassins de rétention/ stockage/infiltration conformément à la réglementation (pluie de fréquence centennale) La vidange des bassins se fera par un ajutage, dans les fossés ou en épandage agricole sur les parcelles, et réutilisation des eaux en irrigation sous les serres
Emissions	Engendre-t-II des efficents ?	0		 La production de persil ne nécessite que très peu de produits phytosanitaires et ne génère pas d'effluent. Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbures, produits phytosanitaires,)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux inertes, dangereux?		X	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	Pas d'impact visuel car : - le site est principalement entouré de parcelles agricoles - le site est entouré de haies déjà présentes - Le site est proche de la D900 - Aspect esthétique et transparent de la serre verre en comparaison avec des serres tunnel plastiques		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	- Pas de modification de l'usage du sol ; activité agricole		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident : ? Non X Si out, dégri		ont-elles susceptibles diêtre cumulées avec d'autres projets existants ou . :		
6.3 tes incide	ences du projet (dentil Non X Si out, déci		nit-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est prévu dans une zone inondable d'aléa modéré dans laquelle la construction de serre est autorisée. Des panneaux fusibles en plexiglas seront donc installés en partie basse de la serre et céderont en cas de montée des eaux, pour permettre une totale transparence hydraulique de l'ouvrage. Les ouvrages électriques seront surélevés au delà de la cote des plus hautes eaux.

De plus, un dossier loi sur l'eau comprenant une notice hydraulique suivra scrupuleusement les règlements du PPRI et les instructions du service risque et inondation de la DDT du Vaucluse.

Cf; Annexe 9 - Notice hydraulique

7. Auto-évaluation (facultatit)

Au regard d'il formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car (cf. Annexe 10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000) ;

- Pas d'impact environnemental sur la faune : pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) ni sur la flore pas de sensibilité écologique particulière.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines dûe à l'activité agricole (réduction de l'usage des produits phytosanitaires grâce aux serres)
- Stockage et gestion des eaux de pluie par des bassins de rétention/infiltration et réutilisation pour l'infigation.
- Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager
- Pas d'impact sur le risque naturel inondation.

8 Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Cartographie du zonage PPRi

Annexe 8 : Projet Agricole EARL Les Brins Verts Annexe 9 : Notice hydraulique Annexe 10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements di dessus

X

Fait à

Caumont-sur-Durance

le 09/03/2018

Pour l'EARL LES BLINS VERTS

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

